COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 22 novembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 novembre 2012

<u>Présents</u>: KOCIR C (représente BALLOT M.), BATAILLE J.L, BIRON J, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COLY G, COUEGNAS A, DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LEROUSSEAU R, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G., SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F.

Absents excusés: BALLOT M, BOUBY F, DE LAGAUSIE C., LISSANDRE A, ROYER Guy, MEUNIER JP, NICOLAS JC.

Suppléants non votants : CLUZEL M, MAUNORY F, RIBOULET J.

REGLEMENT DES BOISEMENTS:

La mise en place d'une réglementation a été engagée sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. La procédure conduite par le Département de la Haute Vienne arrive à son terme, la proposition ayant été examinée par la Commission intercommunale d'aménagement foncier les 7 et 9 juillet derniers.

Il revient donc à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de donner un avis sur le projet de règlement de boisement conformément à l'article R126-5 du Code Rural. Ensuite le projet de règlement et ses nouvelles cartes seront soumis au vote de la Commission permanente du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne un avis favorable au projet de règlement des boisements et les plans correspondants.

Pour copie conforme : Le 27 Novembre 2012 Le Président